

## Politique de protection des données relatives à la valorisation historique et mémorielle des quartiers

La présente politique de protection des données à caractère personnel a pour objectif d'informer les usagers de Limoges Métropole sur les engagements et mesures pris afin de veiller à la protection de leurs données à caractère personnel conformément :

- Aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE).
- Aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés » modifiée en 2019 en précisant les différents régimes applicables en fonction de la nature des traitements concernés : traitements relevant du RGPD, traitements « police-justice », traitements intéressant la défense nationale ou la sûreté de l'État, etc...
- A l'article 9 du Code civil relatif à la protection de la vie privée.

Dans une optique d'amélioration continue et de prise en compte forte des enjeux liés à la protection des données des usagers de Limoges Métropole, cette politique est susceptible d'évoluer afin de se conformer à toute évolution du contexte réglementaire ou de permettre à Limoges Métropole de mettre en œuvre les évolutions les plus pertinentes en termes de sécurité et/ou de fonctionnalités des environnements informatiques qu'elle exploite.

Version 2 ; novembre 2023

## 1 - Le traitement des données à caractère personnel

Il est défini par toute opération portant sur des données à caractère personnel, quel que soit le procédé utilisé comme par exemple, enregistrer, organiser, consulter, conserver, modifier, rapprocher avec d'autres données, transmettre... ces données.

Un traitement n'est donc pas uniquement en lien avec une opération technique au sens informatique du terme mais relève également d'actions humaines ou organisationnelles préalables, postérieures ou concomitantes aux opérations informatiques proprement dites.

Par voie de conséquence, un traitement de données à caractère personnel n'est pas forcément un traitement informatisé puisqu'il qualifie aussi tous les documents papiers comportant des données à caractère personnel.

Dans le cadre des objectifs faisant l'objet du présent document, Limoges Métropole a défini des traitements comportant des données à caractère personnel qui sont détaillés dans les sections suivantes :

## 2 - Le responsable de traitement

Le responsable du traitement des données détermine les finalités et les moyens structurants du traitement des données à caractère personnel.

Un organisme qui décide « pourquoi » et « comment » les données à caractère personnel devraient être traitées est le responsable du traitement.

Le responsable de traitement de données à caractère personnel est Limoges Métropole, ayant son siège au 19 rue Bernard Palissy, CS 10001 87031 Limoges Cedex 1 représentée par son Président, Monsieur Guillaume Guérin.

Conformément aux obligations du RGPD, Limoges Métropole a nommé un Délégué à la Protection des Données (DPO, Data Protection Officer) pour piloter la conformité et veiller au respect des droits des personnes dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement.

Le DPO de Limoges Métropole peut être saisi pour l'exercice de ces droits ou pour toute question relative au contenu de la présente politique de protection des données :

- Par voie postale à l'adresse du siège de Limoges Métropole à l'attention du DPO  
19 rue Bernard Palissy, CS 10001 87031 Limoges Cedex 1
- Par voie numérique en utilisant le [formulaire dédié](#) sur le site internet de Limoges Métropole (<https://www.limoges-metropole.fr>), menu « Limoges Métropole / L'institution / Nos politiques en matière de protection des données ».

Pour les questions relatives aux traitements faisant l'objet de la présente politique de protection, les renseignements ou compléments d'information peuvent être adressés à la Direction du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain de Limoges Métropole aux adresses suivantes selon le quartier concerné :

- [concertationbeaubreuil@limoges-metropole.fr](mailto:concertationbeaubreuil@limoges-metropole.fr)
- [concertationaurencesud@limoges-metropole.fr](mailto:concertationaurencesud@limoges-metropole.fr)

### 3 - Les finalités du traitement

La finalité du traitement mis en œuvre ou du ou des fichier(s) créés est définie par l'objectif attendu, ce à quoi va servir le traitement ou le fichier.

Ce principe de finalité limite la manière dont le Responsable de Traitement peut utiliser ou réutiliser les données dans le futur.

Une finalité doit être déterminée, c'est-à-dire qu'elle soit clairement et précisément identifiée afin de permettre aux personnes concernées de connaître les utilisations qui seront faites de leurs données et celles qui en seront exclues.

Une finalité doit également être explicite, c'est-à-dire qu'elle doit être exprimée de manière claire et intelligible afin d'être compréhensible par les personnes concernées dès la collecte des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement.

Une finalité doit enfin être légitime, ce qui signifie qu'elle doit être conforme à un cadre réglementaire.

Dans le cadre des traitements faisant l'objet de la présente politique de protection des données, les finalités suivantes ont été déterminées pour les traitements mis en œuvre

Finalités du traitement	Base légale du traitement
<p><b>1.</b> Permettre à Limoges Métropole d'exploiter et de reproduire des photographies captées par les personnes concernées et pour lesquelles ces personnes ont cédé leurs droits à Limoges Métropole pour les objectifs suivants et selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Exploitation, incluant d'éventuelles reproductions ou adaptations des photographies originales, par le biais des publications ou contenus dématérialisées ou non dématérialisées conçues et gérées par Limoges Métropole,</li><li>b) Exploitation, incluant d'éventuelles reproductions ou adaptations des photographies originales, dans le cadre d'ateliers de valorisation historique et mémorielle sur les quartiers concernés par le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU),</li><li>c) Exploitation, incluant d'éventuelles reproductions ou adaptations des photographies originales, dans le cadre de documentaires ou reportages sur le projet de revalorisation des quartiers concernés par le NPNRU,</li><li>d) Expositions publiques sur les quartiers concernés par le NPNRU, incluant</li></ul>	<p>Consentement de la personne concernée au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques (article 6.1-a du RGPD)</p>

<p>d'éventuelles reproductions ou adaptations des photographies originales.</p> <p><b>2.</b> Permettre à Limoges Métropole d'échanger avec les personnes lui ayant manifesté leur souhait de mettre à disposition des photographies pour les objectifs suivants et selon les modalités suivantes :</p> <p>a) Permettre à Limoges Métropole de procéder aux réponses aux personnes afin de leur faire part des suites données consécutivement aux photographies qu'elles ont proposées.</p> <p>b) Permettre à Limoges Métropole de transmettre aux personnes concernées les documents contractuels nécessaires à l'exploitation.</p> <p>c) Permettre à Limoges Métropole d'échanger avec les personnes afin de recueillir des témoignages et des informations relatives à la relation des personnes avec le quartier en lien strict avec les photographies.</p> <p><i>Les échanges entre Limoges Métropole et les personnes ayant proposé des photographies peut amener ces personnes à faire part à Limoges Métropole de données à caractère personnel relatives à leur cadre de vie ou à leurs habitudes de vie.</i></p> <p><i>Limoges Métropole ne procédera à aucun traitement de données à caractère personnel révélées par les personnes si ces données ne sont pas en lien direct et strict avec les photographies proposées et la finalité visant à valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers concernés par le NPNRU.</i></p>	
<p><b>3.</b> Permettre à Limoges Métropole, de manière directe ou par le biais de sous-traitant(s) de recueillir des témoignages d'habitants des quartiers concernés par le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) dans le cadre d'actions visant à promouvoir l'histoire et la mémoire de ces quartiers, selon les modalités de récolte des témoignages suivantes :</p>	<p>Traitement nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable de traitement (article 6.1-e du RGPD)</p>

- ⇒ Prises de vues photographiques ou vidéographiques de sujets identifiés,
- ⇒ Captations sonores sans vidéo associée.

**4.** Permettre à Limoges Métropole de procéder à l'exploitation de ces témoignages, par le biais

- ⇒ Des médias qu'elle exploite,
- ⇒ Lors d'expositions relatives à la mémoire des quartiers,
- ⇒ Lors d'actions de valorisation historique et mémorielle des quartiers,
- ⇒ Lors d'actions de communication sur le projet de revalorisation des quartiers

-----

*Les captations vidéographiques ou sonores peuvent amener les personnes concernées à faire part à Limoges Métropole de données à caractère personnel relatives à leur cadre de vie ou à leurs habitudes de vie ; données qui seraient alors contenues dans les fichiers sources des captations.*

*Limoges Métropole ne procédera, au titre de la finalité 4, à aucun traitement de données à caractère personnel révélées par les personnes si ces données ne sont pas en lien direct et strict avec la finalité visant à valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers concernés par le NPNRU.*

-----

*Sans pour autant que cela ne constitue une finalité définie par Limoges Métropole, les captations photographiques, vidéographiques sont susceptibles, selon le consentement des personnes, d'être également exploitées par des partenaires ou prestataires de Limoges Métropole en leur propre responsabilité de traitement pour la réalisation de leurs propres finalités.*

***Ces formes d'exploitation n'entrant pas dans le périmètre de la responsabilité de Limoges Métropole, elles sont strictement dissociées des modalités de traitement des données figurant dans le présent document.***

<i>Ces éventuels destinataires des données sont mentionnés à l'article 6 des présentes clauses.</i>	
---	--

#### 4 - Les données à caractère personnel traitées

Une donnée à caractère personnel correspond à toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Une personne physique peut être identifiée :

- directement (exemple : nom et prénom),
- indirectement (exemple : par un numéro de téléphone, un identifiant tel que le numéro de sécurité sociale, une adresse postale ou courriel, mais aussi la voix ou l'image).

L'identification d'une personne physique peut être réalisée :

- à partir d'une seule donnée,
- à partir du croisement d'un ensemble de données.

Conformément aux obligations du RGPD, Limoges Métropole veille à ne collecter et ne traiter que les données strictement nécessaires au regard de la ou des finalité(s) pour laquelle (lesquelles) elles sont traitées, selon le principe de minimisation inhérent au règlement, et à inscrire ces traitements à son Registre des Activités et Traitements.

Finalités	Catégorie de données	Données traitées
1 2	Coordonnées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonnées téléphoniques</li> <li>• Coordonnées numériques</li> <li>• Adresse postale</li> </ul>
3	Coordonnées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonnées téléphoniques <i>(sujet ou représentants légaux du sujet lorsque celui-ci est mineur)</i></li> <li>• Coordonnées numériques <i>(sujet ou représentants légaux du sujet lorsque celui-ci est mineur)</i></li> <li>• Adresse postale <i>(sujet ou représentants légaux du sujet lorsque celui-ci est mineur)</i></li> </ul>
1 2	Etat civil, identité, données d'identification	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Civilité</li> <li>• Nom</li> <li>• Prénom</li> <li>• Image des personnes concernées si elle figure sur les photographies proposées et dans le respect des conditions établies au contrat de cession des droits.</li> <li>• Données relatives aux personnes concernées figurant dans le contrat de cession des droits.</li> <li>• (*) Le cas échéant et en cas de réalisation effective, captations photographiques, vidéographiques ou sonores issues</li> </ul>

		d'interviews ou de reportages effectués par Limoges Métropole auprès des personnes selon leur consentement.
<b>3</b>	Etat civil, identité, données d'identification	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Civilité (<i>sujet et le cas échéant représentants légaux du sujet lorsque celui-ci est mineur</i>)</li> <li>• Nom (<i>sujet et le cas échéant représentants légaux du sujet lorsque celui-ci est mineur</i>)</li> <li>• Prénom (<i>sujet et le cas échéant représentants légaux du sujet lorsque celui-ci est mineur</i>)</li> <li>• Age (<i>sujet</i>)</li> <li>• Qualité des représentants légaux vis-à-vis du sujet lorsque celui-ci est mineur.</li> <li>• (**) Image / voix des personnes concernées figurant dans les captations pour lesquelles ces personnes ont consenti.</li> </ul>
<b>4</b>	Etat civil, identité, données d'identification	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (**) Image / voix des personnes concernées figurant dans les captations pour lesquelles ces personnes ont consenti.</li> </ul> <p style="text-align: center;">-----</p> <p><i>Les autres données d'identité, ainsi que les coordonnées, collectées au titre de la finalité 3 pour la réalisation des captations ne sont pas présentes dans les exploitations relevant de la finalité 4.</i></p>
<b>2</b> <b>4</b>	Données liées aux habitudes de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données, communiquées de la propre initiative des personnes concernées, liées à la relation des personnes concernées avec le quartier dans le strict respect des conditions figurant à l'article 3 au titre des finalités 2 et 4.</li> </ul>

(\*) L'exploitation de l'image de la personne concernée dans ce cadre spécifique peut être soumise à la signature d'un formulaire spécifique comme indiqué dans la politique de protection des données relative à la captation par Limoges Métropole et à l'exploitation de médias visuels ou sonores.

Cette politique de protection des données est consultable sur le site internet de Limoges Métropole (<https://www.limoges-metropole.fr>) menu « Limoges Métropole / l'institution / Nos politiques de protection des données.

(\*\*) A la différence des conditions d'exploitation relative au (\*) pour lesquelles les captations constituent une opération potentielle, elles sont inhérentes à la finalité 3 et sont associées à un formulaire de consentement spécifique portant sur les finalités 3 et 4.

## 5 - La durée de conservation des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement

Les données personnelles ne peuvent être conservées indéfiniment : une durée de conservation doit être déterminée par le responsable de traitement en fonction de l'objectif ayant conduit à la collecte de ces données.

Limoges Métropole conserve les données à caractère personnel pour la durée nécessaire à la réalisation

des finalités ou pour répondre aux obligations légales auxquelles elle est soumise en tant que responsable de traitement.

Finalité(s)	Durée de conservation
<p>Toutes finalités à l'exception de la 1. a) et de la 4.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation en base active sur les systèmes informatiques opérés par Limoges Métropole pendant la durée du projet NPNRU jusqu'à 2030.</li> <li>• Au terme du projet NPNRU en 2030, l'ensemble des données sera supprimé définitivement des supports informatiques exploités par Limoges Métropole pour ce qui concerne les données dématérialisées ou détruit pour ce qui concerne les supports non dématérialisés.</li> </ul>
<p>1.a</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour ce qui concerne les supports photographiques transmis à Limoges Métropole par les personnes et faisant l'objet d'une cession des droits, les conditions de conservation sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion dans la publication papier du magazine « Le Métropol » : durée d'exploitation liée à la « durée de vie » du support papier distribué de manière non nominative auprès des citoyens de l'intercommunalité,</li> <li>- Diffusion dans la version numérique du magazine « Le Metropol » : durée d'exploitation en ligne par Limoges Métropole : liée à la durée de conservation de la publication dans les médias.</li> <li>- Diffusion via le site internet de Limoges Métropole : durée d'exploitation : liée à la durée de conservation de la publication dans les médias, sauf exercice de droits entraînant la suppression de ces données ou une limitation de leur traitement.</li> <li>- Pour ce qui concerne les traitements de données par le biais des réseaux sociaux exploités par Limoges Métropole, les durées de conservation des données sont définies dans la politique de protection des données relatives à « la gestion des traitements de données opérés par Limoges Métropole dans le cadre de l'exploitation des réseaux sociaux ». Le détail des durées de conservation est consultable dans la politique de protection des données citées ci-avant depuis le site internet de Limoges Métropole (<a href="https://www.limoges-metropole.fr">https://www.limoges-metropole.fr</a>) menu « Limoges Métropole / l'institution / Nos politiques de protection des données ». De manière synthétique, elle est définie comme suit dans cette politique de protection : conservation des données liée à l'existence du compte de réseau social concerné, sauf exercice d'un droit auprès de la plateforme concernée ou de Limoges Métropole pour ce qui concerne les seules données traitées en lien avec les activités de l'EPCI sur les plateformes ; exercices de droits entraînant la suppression de ces données ou une limitation de leur traitement.</li> </ul> </li> </ul>
<p>4</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour ce qui concerne les contenus des captations, les conditions de conservation sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion dans la publication papier du magazine « Le Métropol » : durée d'exploitation liée à la « durée de vie » du support papier distribué de manière non nominative auprès des citoyens de l'intercommunalité,</li> <li>- Diffusion dans la version numérique du magazine « Le Metropol » : durée d'exploitation en ligne par Limoges Métropole : liée à la durée</li> </ul> </li> </ul>

	<p>de conservation de la publication dans les médias.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion via le site internet de Limoges Métropole : durée d'exploitation : liée à la durée de conservation de la publication dans les médias, sauf exercice de droits entraînant la suppression de ces données ou une limitation de leur traitement.</li> <li>- Pour ce qui concerne les traitements de données par le biais des réseaux sociaux exploités par Limoges Métropole, les durées de conservation des données sont définies dans la politique de protection des données relatives à « la gestion des traitements de données opérés par Limoges Métropole dans le cadre de l'exploitation des réseaux sociaux ». Le détail des durées de conservation est consultable dans la politique de protection des données citées ci-avant depuis le site internet de Limoges Métropole (<a href="https://www.limoges-metropole.fr">https://www.limoges-metropole.fr</a>) menu « Limoges Métropole / l'institution / Nos politiques de protection des données. De manière synthétique, elle est définie comme suit dans cette politique de protection : conservation des données liée à l'existence du compte de réseau social concerné, sauf exercice d'un droit auprès de la plateforme concernée ou de Limoges Métropole pour ce qui concerne les seules données traitées en lien avec les activités de l'EPCI sur les plateformes ; exercices de droits entraînant la suppression de ces données ou une limitation de leur traitement.</li> <li>- Pour ce qui concerne les supports exploitant les contenus des captations utilisés dans le cadre des expositions, actions de valorisation ou actions de communication telles que définies à l'article 3 du présent document au titre de la finalité 4 : durée de conservation des données liée à la durée de vie du support utilisé pour chacune de ces actions. Les supports utilisés pour ces actions seront archivés à l'issue du projet NPNRU en 2030.</li> </ul>
--	--

## 6 – Les destinataires des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement

Limoges Métropole n'exploite les données que pour les seuls objectifs définis dans les points précédents relevant de son périmètre de compétences et ne transmet ces données à aucun organisme externe à d'autres fins que celles décrites dans la présente politique de protection des données, nécessaires à la réalisation des finalités décrites ou requise dans le cadre d'une obligation légale.

Finalité(s)	Destinataires des données
1	- La Direction du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Limoges Métropole.
2	
3	- La Direction de la Communication de Limoges Métropole.

<b>4</b>	<p><b>Les destinataires des données exploitées au titre de cette finalité dépendent des consentements formulés par les personnes concernées depuis les formulaires dédiés.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Pour ce qui concerne les consentements au traitement des données par Limoges Métropole</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La Direction du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Limoges Métropole.</b></li> <li>- <b>La Direction de la Communication de Limoges Métropole.</b></li> </ul> </li> <li>• <b><u>Pour ce qui concerne les consentements au traitement des données par des organismes autres que Limoges Métropole :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les partenaires institutionnels de Limoges Métropole.</li> <li>- Les partenaires de Limoges Métropole œuvrant dans le cadre des projets urbains.</li> <li>- Les partenaires presse de Limoges Métropole.</li> <li>- Les sous-traitants de Limoges Métropole missionnés sur les actions relevant de la finalité 3, pour leurs propres actions de communication en lien avec leurs prestations et la valorisation de leurs compétences.</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Les consentements donnés pour ces organismes autres que Limoges Métropole le sont pour des traitements ne relevant pas de la responsabilité de Limoges Métropole.</i></p> <p><i>Ces traitements de données sont en effet opérés sous la propre responsabilité de traitement de ces organismes au sens du RGPD et pour la réalisation de finalités qu'ils ont eux-mêmes définies et qui peuvent s'avérer différentes de celles définies par Limoges Métropole.</i></p> <p><i>Ces organismes tiers se doivent en conséquence de mettre en œuvre l'ensemble des actions et mesures s'imposant à eux en leur qualité de responsable de traitement au regard des dispositions réglementaires en matière de protection des données.</i></p> <p><i>A ce titre, ces organismes tiers doivent notamment et entre autres établir et mettre à disposition des personnes concernées les éléments d'information adéquats relatifs aux traitements qu'ils mettent en œuvre sous leur propre responsabilité.</i></p>
----------	--

Les données sont par ailleurs susceptibles d'être transmises aux destinataires suivants en vertu d'une disposition légale ou réglementaire :

- Les tiers autorisés selon les conditions et modalités définies par la CNIL dans son « guide pratique des tiers autorisés » et notamment sous réserve de l'assurance :
  - De l'obtention d'une demande de communication écrite précisant le fondement légal de la demande.
  - Du contrôle de la qualité du tiers autorisé à l'origine de la demande.
  - De la vérification que le périmètre de la demande respecte les dispositions légales invoquées (notamment lorsque celles-ci écartent ou rappellent l'obligation de respect d'un secret professionnel).
  - De l'application de mesures de confidentialité afin de sécuriser l'échange.
  - De la conservation d'une traçabilité des échanges et des vérifications réalisées.

## **7 – Les conditions d’exploitation des données à caractère personnel faisant l’objet d’un traitement**

Les dispositions ci-après s’appliquent à Limoges Métropole en sa qualité de responsable de traitement ainsi qu’à tout prestataire auquel Limoges Métropole ferait appel afin de procéder au traitement de tout ou partie des données et des opérations requises à la réalisation des finalités ; ce ou ces prestataires agissant alors en qualité de sous-traitant tel que défini à l’article 28 du RGPD, cette sous-traitance étant formalisée et contractualisée conformément aux dispositions prévues par le RGPD.

Limoges Métropole ainsi que son ou ses prestataires sous-traitant(s) au sens du RGPD mettent en œuvre des traitements de données à caractère personnel conformément aux dispositions qui leurs incombent en leurs qualités respectives au regard des dispositions réglementaires mentionnées en page 1 de la présente politique de protection des données.

Ils s’assurent de la mise en œuvre de traitements conformes aux principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut (privacy by design et by default) tels que définis par l’article 25 du RGPD.

Ils s’assurent que les données traitées le sont de manière sécurisée afin de préserver des données contre toute violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l’altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel ou l’accès non autorisé à de telles données et s’engagent à cet effet à mettre en œuvre toutes les mesures organisationnelles et techniques leur permettant d’assurer le plus haut niveau de sécurité possible aux données qu’ils traitent.

En cas de survenue d’incident de quelque nature que ce soit concernant les données à caractère personnel faisant l’objet d’un traitement et susceptibles d’altérer leur intégrité, leur confidentialité ou leur disponibilité, Limoges Métropole, ainsi que son ou ses prestataires sous-traitant(s) au sens du RGPD, mettent en œuvre les procédures prévues par le RGPD incluant la notification auprès de l’autorité de contrôle si celle-ci s’avère requise ainsi que les actions associées à cette notification.

Ils s’assurent que les données qu’ils traitent le soient de manière transparente et loyale et que les personnes concernées par ces traitements conservent la maîtrise de leurs données à caractère personnel sur lesquelles elles disposent de droits, que ces personnes soient informées de ces droits et qu’elles puissent les exercer conformément aux dispositions réglementaires.

## **8 – L’information des personnes concernées par un traitement de données à caractère personnel et l’exercice de leurs droits**

Limoges Métropole informe les personnes concernées par tous les moyens à sa disposition des éléments figurant dans la présente politique de protection de la manière suivante :

- Par le biais de mentions d’informations synthétiques, sous format papier ou numérique, conjointement à la collecte de données à caractère personnel faisant l’objet d’un traitement,
- Par la mise à disposition, sous format papier et/ou numérique, de la politique de protection des données associée à tout traitement permettant aux personnes concernées de pouvoir disposer, en complément des mentions d’information synthétiques, d’un document de référence relatif à la manière dont Limoges Métropole conçoit et met en œuvre les traitements.

Chaque traitement de données à caractère personnel ouvre le droit aux personnes concernées d'exercer leurs droits dont le périmètre dépend notamment des bases légales retenues.

Dans le cadre des traitements définis par Limoges Métropole faisant l'objet du présent document, les droits que les personnes concernées peuvent exercer sont les suivants.

Consentement de la personne concernée au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques (article 6.1-a du RGPD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit d'accès.</li> <li>• Droit à la rectification.</li> <li>• Droit à l'effacement.</li> <li>• Droit de limitation du traitement.</li> <li>• Droit à la portabilité.</li> <li>• Droit d'opposition.</li> </ul>
Traitement nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable de traitement (article 6.1-e du RGPD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit d'accès.</li> <li>• Droit à la rectification.</li> <li>• Droit à l'effacement dans les limites de l'article 17 du RGPD.</li> <li>• Droit de limitation du traitement.</li> <li>• Droit d'opposition.</li> </ul>

Pour exercer vos droits sur vos données, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données (DPO) de Limoges Métropole aux coordonnées mentionnées à l'article 2 de la présente politique de protection des données.

Pour toute question relative aux services proposés par Limoges Métropole en lien avec les finalités figurant dans la présente politique de protection des données, vous pouvez vous adresser à la Direction du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Limoges Métropole aux coordonnées mentionnées à l'article 2 de la présente politique de protection des données.

Indépendamment des droits inhérents aux bases légales retenues pour ces traitements, toute personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre dans lequel se trouve sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si elle considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du RGPD.

Les réclamations auprès de l'autorité de contrôle peuvent être formulées auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) :

- Sur le site web de la CNIL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
- Par courrier postal en écrivant à : CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Définition synthétique des droits exerçables dans le cadre des traitements opérés par Limoges Métropole et définis dans le présent document.

Droit d'accès	La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès auxdites données à caractère personnel.
Droit de rectification	La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel la concernant qui sont inexactes.

	Compte tenu des finalités du traitement, la personne concernée a le droit d'obtenir que les données à caractère personnel incomplètes soient complétées, y compris en fournissant une déclaration complémentaire.
Droit à l'effacement	Dans certains cas, la personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement l'effacement, dans les meilleurs délais, de données à caractère personnel la concernant et le responsable du traitement a l'obligation d'effacer ces données à caractère personnel dans les meilleurs délais.
Droit à la limitation	Dans certains cas, La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement la limitation du traitement , c'est-à-dire sa suspension.
Droit à la portabilité	Dans certains cas, la personne concernée a la possibilité de récupérer une partie de ses données dans un format ouvert et lisible par une machine. Elle peut ainsi les stocker ou les transmettre facilement d'un système d'information à un autre, en vue de leur réutilisation à des fins personnelles.
Droit d'opposition	La personne concernée a le droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel la concernant.

Le détail complet des droits exerçables conformément au RGPD est consultable sur <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre3#Section2>